



PROCES VERBAL

Conseil Municipal du 06 octobre 2025

Le Conseil Municipal de BIBOST s'est réuni en séance publique, à la Mairie le 6 octobre 2025 à 19h30, sous la présidence de Franck CHAVEROT, Maire.

Présents

Franck CHAVEROT
Claire DOUVIER
Sandrine MARVALIN-GEANT
Jean-Philippe CHAUX
Eric BLANC
Laurent MARION
Elodie GIDON

Didier GOUTTE
Valérie ROZIER
Frédéric BONNARD
Josette RAYMOND
René MICHEL
Thierry BEAU

Excusé Sophie BOUVARD (Pouvoir donné à Elodie GIDON)

Secrétaire de séance : Laurent MARION

1 Désignation du secrétaire de séance

- À l'unanimité des membres présents, Mr Laurent MARION est désigné comme secrétaire de séance.

2 Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 8 septembre 2025

A la suite de la diffusion du compte-rendu du conseil municipal du 8 septembre 2025, Monsieur le Maire demande si des précisions doivent être apportées.

- En l'absence d'observations, de corrections, le conseil municipal approuve le compte rendu à l'unanimité des membres votants et autorise Monsieur le Maire et Mme Elodie GIDON (secrétaire de séance du Conseil municipal du 08/09/2025) à signer le procès-verbal de séance.

3 Décision modificative n°1

Pour mémoire, le budget principal de la Commune de Bibost a été voté le 07 Avril 2025, à hauteur de :

- 722 846.90€ en section de fonctionnement
- 858 388.00 € en section d'investissement.

Sandrine MARVALIN-GEANT fait état des mouvements de crédits à prévoir. Le Conseil municipal est invité à délibérer pour approuver les modifications et virements de crédits proposés ci-dessous :

Opération d'ordre budgétaire : Amortissement police pluri communale 2025

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	MONTANT
023 Virement à la section d'investissement	- 111.00
042 Opération d'ordre de transfert entre section – article 681 Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions - Charges de fonctionnement	+ 111.00

INVESTISSEMENT

RECETTES	MONTANT
021 Virement de la section de fonctionnement	- 111.00
040 Opération d'ordre de transfert entre section – article 28041411 amortissement subventions équipement - Biens mobiliers, matériel et études	+ 111.00

- Le conseil municipal donne son accord pour les augmentations, diminutions et virements de crédits cités-dessus.

4	Décision modificative n°2
----------	----------------------------------

Pour mémoire, le budget principal de la Commune de Bibost a été voté le 07 Avril 2025, à hauteur de :

- 722 846.90€ en section de fonctionnement
- 858 388.00 € en section d'investissement.

Sandrine MARVALIN-GEANT fait état des mouvements de crédits à prévoir sur l'article 615231 « voiries » et sur les articles 633 « Impôts, taxes, et versements assimilés sur rémunération », 6413 « Personnel non titulaire », 6450 « Charges de sécurité sociale et de prévoyance » Le Conseil municipal est invité à délibérer pour approuver les modifications et virements de crédits proposés ci-dessous :

Ces modifications et virements de crédit entre compte sont nécessaires en raison de l'année d'agents supplémentaires en cours d'année :

- Serge HERBELOT-PORTE comme agent technique polyvalent
- Linda LECLERCQ comme agent périscolaire et ménage

Les crédits nécessaires seront pris sur le compte voirie sur lequel des économies ont pu être faite, sur le budget initial des travaux du Planin et Trêve.

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	MONTANT
CHAPITRE 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	
Article 615231 Entretien voiries	- 14 600 €

CHAPITRE 012 CHARGES DE PERSONNEL	
633 Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération	+ 600 €
6413 Personne non titulaire	+ 10 000 €
6450 Charges de sécurité sociale et de prévoyance	+ 4 000 €

- Le conseil municipal donne son accord pour les augmentations, diminutions et virements de crédits cités-dessus.

5 Révision du tarif de la location du centre d'animation de BIBOST, de la buvette du tram et des vestiaires du foot à compter du 1^{er} décembre 2025

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les tarifs appliqués pour la location du centre d'animation, de la buvette et des vestiaires du foot. La commission bâtiment a étudié les tarifs en vigueur et propose des évolutions de tarifs sur le centre d'animation suite aux travaux de rénovation.

RAPPEL de la tarification en vigueur :

LOCATION DE LA PETITE SALLE :

	Une journée	Le week-end
Associations de Bibost	45€	55€
Résidents Bibost	99€	165€
Résidents et organisme extérieurs (particulier banques assurances...)	198€	330€
Funérailles : familles habitants sur la commune et/ou dont défunt est inhumé sur la commune	Gratuit	

Forfait entretien pour la location de la petite salle lors d'une réunion d'une association extérieure : 50€

LOCATION DE LA GRANDE SALLE :

	Une journée	Le week-end
Associations de Bibost	60€	75€
Résidents Bibost	176€	242€
Résidents et organisme extérieurs (particulier banques assurances...)	352€	484€
Funérailles : familles habitants sur la commune et/ou dont défunt est inhumé sur la commune	Gratuit	

Forfait entretien pour la location de la grande salle lors d'une réunion d'une association extérieure : 60€

LOCATION DES DEUX SALLES :

	Une journée	Le week-end
Associations de Bibost	80€	90€
Résidents Bibost	231€	330€
Résidents et organisme extérieurs (particulier banques assurances...)	462€	660€
Funérailles : familles habitants sur la commune et/ou dont défunt est inhumé sur la commune	Gratuit	

LOCATION DE LA BUVETTE DU TRAM :

Associations : gratuit

Résidents de Bibost : 66€

LOCATION DES VESTIAIRES DU FOOT :**Associations : gratuit****Résidents de Bibost : 77€**

Après discussion du conseil, il est proposé d'appliquer une hausse répartie comme suit :

LOCATION DE LA PETITE SALLE :

	Une journée	Le week-end
Associations de Bibost pour un évènement	45€	55€
Résidents Bibost	110€	180€
Résidents et organisme extérieurs (particulier banques assurances...)	250€	380€
Funérailles : familles habitants sur la commune et/ou dont défunt est inhumé sur la commune	Gratuit	

Forfait entretien pour la location de la petite salle lors d'une réunion d'une association extérieure : 50€**100€ si utilisation de la cuisine****LOCATION DE LA GRANDE SALLE :**

	Une journée	Le week-end
Associations de Bibost pour un évènement	60€	75€
Résidents Bibost	190€	260€

Résidents et organisme extérieurs (particulier banques assurances...)	400€	550€
Funérailles : familles habitants sur la commune et/ou dont défunt est inhumé sur la commune	Gratuit	

**Forfait entretien pour la location de la grande salle lors d'une réunion d'une association extérieure : 75€
150€ si utilisation de la cuisine**

LOCATION DES DEUX SALLES :

	Une journée	Le week-end
Associations de Bibost pour un évènement	80€	90€
Résidents Bibost	250€	360€
Résidents et organisme extérieurs (particulier banques assurances...)	550€	750€
Funérailles : familles habitants sur la commune et/ou dont défunt est inhumé sur la commune	Gratuit	

LOCATION DE LA BUVETTE DU TRAM :

Associations : gratuit

Résidents de Bibost : 70€

LOCATION DES VESTIAIRES DU FOOT :

Associations : gratuit

Résidents de Bibost : 80€

La tarification reste inchangée pour les associations, une augmentation minorée est appliquée pour les résidents de BIBOST, une augmentation significative est appliquée pour les résidents et organismes extérieurs.

- Le conseil municipal approuve ses nouveaux tarifs de location du centre d'animation, de la buvette et des vestiaires du foot.

6 Nomination de la secrétaire générale de mairie

Monsieur le Maire rappelle qu'un poste de secrétaire générale de mairie a été créé. Après infructuosité de l'annonce, le poste a été proposé à Marie Laure Chaux qui a accepté.

Cette nomination sera effective le 24/10/2025, date de renouvellement de son contrat pour une durée de 3 ans.

7 Nomination de l'agent de périscolaire et ménage

Monsieur le Maire rappelle qu'un poste d'agent périscolaire et de ménage a été créé à partir du 23 septembre 2025, Mme Linda Leclercq a été nommée pour une durée de 1 an.

8 Présentation du PAIP : plan d'aménagement intercommunal partagé

Les 4 axes qui se dégagent du plan d'aménagement intercommunal partagé :

1 - Préserver la qualité du cadre de vie pour tous les usagers du territoire :

- Valoriser la trame paysagère du territoire
- Préserver la qualité architecturale des centres villages
- Développer les services à la population en proposant un maillage adapté à l'échelle des 17 communes.
- Conforter le profil de territoire d'agrément pour les habitations et les touristes

2 - Proposer un développement cohérent et maîtrisé du territoire, s'appuyant sur la complémentarité et la solidarité des communes.

- Accueillir les populations supplémentaires en veillant à répondre à la diversité des besoins
- Affirmer la vocation économique du territoire dans une visée d'équilibre des vocations
- Améliorer l'accessibilité du territoire dans un contexte contraint

3 - Renouveler l'approche urbaine pour répondre aux défis de demain.

- Renforcer le rôle des centralités dans l'animation et le développement du territoire
- Réaffirmer la place de la nature en ville pour en faire un outil efficient d'adaptation des bourgs au changement climatique

- Rechercher la sobriété
- Limiter l'exposition des habitants aux risques et aux nuisances
- Cette démarche a été enclenchée au niveau de l'exécutif de la CCPA pour poursuivre le travail amorcé au niveau du projet de territoire, l'objectif est de traduire les engagements de ce projet de territoire, d'apporter de grandes orientations pour spatialiser l'ambition du territoire.
-
- **4 - Protéger le socle naturel et agricole du territoire**
- Limiter l'impact de l'urbanisation sur les espaces agricoles et naturels
- Affirmer la vocation agricole du territoire
- Préserver et restaurer la trame verte et bleue

Le PAIP n'a pas de valeur officielle, il affirme les grands principes d'orientations du territoire intercommunal. Ce document peut servir de socle de base pour les projets d'aménagement et de développement durable (PADD) dans le cadre des PLU communaux.

9 Compte rendu des divers commissions

Commission Bâtiments par Didier GOUTTE :

Une réflexion va être engagée pour un donner un nom au centre d'animation.

Des tuiles ont été déplacées sur le toit de la chapelle, Mr Rémi Bochard les a remises en place gracieusement.

Une vanne d'arrêt d'eau a été changée au vestiaire du foot et une douche a été réparée.

Commission Affaires Sociales par Valérie ROZIER :

Le repas des aînés aura lieu le dimanche 18 janvier 2026

Commission Voirie par Frédéric BONNARD :

Le passage de l'épaveuse à commencer sur les chemins de la commune, de l'enrobée à froid va être mis sur les voiries communales par l'agent d'entretien.

Commission communication par René MICHEL :

Le nouveau site internet a été mis en ligne.

Une réunion des associations aura lieu le vendredi 24 octobre à 18h30, notamment pour établir le planning d'utilisation de la salle pour 2026.

10	Points divers
-----------	----------------------

Une rencontre a eu lieu avec les dirigeants du club de foot des Bigarreux, la commune s'est engagée à tenir en état le terrain de foot : de la pelouse a été plantée, les filets des petites cages ont été changés, les luminaires sont en cours de réparation, les douches ont été réparées. Les filets des grandes cages vont également être remplacés.

La démarche performancielle est enclenchée, en ce qui concerne l'éclairage public sur la commune. le matériel est sur le même format dans le village avec des lanternes gris anthracite et le reste de la commune sera uniformisé avec le parking du centre d'animation.

Lagunage : l'appel d'offre est en cours pour la station avec les roseaux, les lagunes ne seront plus utilisées, le démarrage du chantier sera début 2026 pour une durée de 6 mois.

Pour cette nouvelle installation, la station de roseaux va s'agrandir du côté du chemin. Un élargissement avec un espace de croisement sera fait en face.

La séance est levée à 21h30

<u>Le Maire</u>	<u>Le secrétaire de séance</u>
Franck CHAVEROT	Laurent MARION
	